

Projet éducatif

École St-Vincent-Ferrier

2019-2022



Adopté par le conseil d'établissement à la séance du 5 juin 2019.
Résolution no : CE-18/19.58

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif	3
2. Encadrements légaux	3
3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	4
4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	4
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	5
6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite	7
7. Mission-vision-valeur, enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement	7

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement (ex. service de garde, secrétaire, etc.) ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - la description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37);
- harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de

la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

3. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Le comité de pilotage est formé de 4 enseignantes, 1 technicienne du service de garde et la direction de l'école. Au départ, 2 parents avaient manifesté le désir d'en faire partie et l'un d'eux a participé aux premières rencontres. Par la suite, à cause de contraintes d'horaire, les parents du C.É. disponibles se sont joints aux rencontres. Lors de ces réunions, un sondage a été élaboré et analysé et une analyse de l'environnement interne et externe a été faite afin de mieux définir les forces du milieu, mais aussi ses défis.

Suite à cette analyse, le comité de pilotage a travaillé sur la mission, la vision et les valeurs de l'école. Il s'est par la suite penché sur les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles. Dans sa réflexion, le comité a tenu compte de la réalité scolaire, mais aussi communautaire, afin de répondre de la façon la plus adéquate possible aux besoins des élèves. Le résultat de ce travail a été présenté à tous les membres du C.É. et aux membres du personnel de l'école.

4. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Afin de faire une analyse juste du contexte et de l'environnement interne et externe de l'école, le comité de pilotage a consulté diverses sources statistiques : GPI, Lumix et le site du MEES. Ces données statistiques ont été ciblées puisqu'elles permettaient de broser un portrait clair du milieu.

Un sondage a également été élaboré par le comité de pilotage à l'aide d'une banque de questions. Les éléments de ce sondage ont été sélectionnés dans le but de récolter le plus de données possibles afin d'orienter par la suite la réflexion sur les défis et priorités du milieu. Ce sondage a été envoyé au cours du mois de janvier aux membres du personnel de l'école, aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année, aux parents de l'école et aux partenaires de la communauté.

Groupes ayant participé à l'élaboration du projet éducatif

<i>Famille-communauté</i>	<i>Personnel de l'école</i>	<i>Élus et représentants</i>
- <i>Élèves</i>	- <i>Enseignants</i>	- <i>CÉ</i>
- <i>Parents</i>	- <i>Personnel administratif</i>	
- <i>Partenaires externes</i>	- <i>Personnel du SDG</i>	

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)

Environnement externe

L'école primaire St-Vincent-Ferrier est située dans la municipalité de Bromont, quartier Adamsville. Elle réunit des élèves provenant de 3 municipalités : Bromont, Brigham et East Farnham. Bromont, secteur Adamsville, est un territoire hétéroclite, on retrouve autant des terres agricoles que des quartiers résidentiels. Malgré cela, la population est homogène. L'indice de milieu socio-économique (IMSE) du milieu est de 3.

Bromont, secteur Adamsville, se développe, il y a présentement de nouveaux quartiers résidentiels. Ce développement a obligé la municipalité de Bromont à acheter des unités mobiles afin d'augmenter la superficie et le nombre de classes de l'école St-Vincent-Ferrier et ainsi éviter des transferts d'élèves vers d'autres écoles primaires.

L'école St-Vincent-Ferrier a la chance de compter sur plusieurs partenaires afin de soutenir les élèves vers la réussite scolaire. Les villes de Bromont et Brigham, le centre de pédiatrie sociale de Cowansville, le CLSC, les policiers et pompiers, le club optimiste, le cercle des fermières, le cercle des Cantons et le centre de dépannage Marguerite Bougeois, tous s'impliquent à leur façon dans le milieu pour favoriser le succès des élèves dans leur cheminement scolaire.

Deux polyvalentes publiques, soit Massey-Vanier à Cowansville et Jean-Jacques-Bertrand à Farnham, accueillent les élèves de St-Vincent-Ferrier lors de leur passage au secondaire. Bien que certains choisissent de fréquenter une des écoles privées de la région, la grande majorité des élèves se dirigent vers l'école Massey-Vanier lors de leur entrée au secondaire. Quelques-uns se dirigent aussi vers le programme International offert à l'école Jean-Jacques-Bertrand.

Environnement interne

Les élèves

L'école St-Vincent-Ferrier accueille 323 élèves répartis dans 15 classes de la maternelle à la 6^e année. 50 élèves ont un plan d'intervention et tous les élèves HDAA sont intégrés en classe régulière.

Voici les taux de réussite aux épreuves du MEES en 4^e et 6^e année des élèves de l'école St-Vincent-Ferrier :

	4^e G	4^e F	6^e G	6^e F
Lire	90.91	95.83	85	90.91
Écrire	90.91	95.83	70	81.82
Résoudre	100	66.77	95	95.45
Raisonner	100	91.67	85	86.36

L'analyse de ces résultats a permis au comité de pilotage de constater la diminution des taux de réussite en lecture en 6^e année et un écart marqué entre les taux de réussite des garçons et des filles de 6^e année en écriture.

Les enseignants et les pratiques éducatives

L'école St-Vincent-Ferrier peut compter sur une équipe d'enseignants stable et engagée. Il y a une belle complicité et de la collaboration entre les membres de l'équipe.

À l'école St-Vincent-Ferrier, plusieurs enseignants sont intéressés par les nouvelles approches. En effet, dans les dernières années, on a vu apparaître quelques classes flexibles. De plus, les classes de 4^e, 5^e et 6^e année travaillent les ateliers d'écriture, en plus d'avoir suivi des formations en mathématiques pour utiliser davantage le matériel de manipulation, entre autres avec les fractions, les nombres décimaux et les situations de résolution de problème. Les enseignants du 3^e cycle pratiquent depuis de nombreuses années le looping. La robotique et la programmation informatique seront également implantées.

L'équipe dynamique de l'école St-Vincent-Ferrier met en branle plusieurs projets rassembleurs et qui éveillent la conscience environnementale des élèves : ramasser les goupilles et les crayons feutres usés, compost et recyclage, spectacle des talents, défi des cubes énergie. Même le service de garde

s'implique avec le défi Tchou Tchou et le Défi santé. Les campagnes de financement proposées sont accueillies positivement et le taux de participation est élevé.

À la suite du sondage effectué auprès des membres du personnel, des élèves, des parents et des membres de la communauté, ainsi que de l'analyse de l'environnement interne et externe de l'école, le comité de pilotage a identifié quelques défis à relever :

- Revoir le code de vie, les conséquences, pour plus de cohérence
- Travailler davantage dans le positif pour équilibrer les interventions
- Développer un sentiment d'appartenance, tant chez les élèves que les membres de la communauté
- Intensifier l'apprentissage de l'anglais
- La réussite de tous en français, tant en lecture qu'en écriture

6. Cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite

En cohérence avec les objectifs fixés par la CSVDC dans son Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 (PEVR) et au regard de l'analyse faite du contexte propre à notre milieu, notre école a déterminé une orientation et un objectif lié directement du PEVR, soit d'améliorer les compétences en français des élèves et l'objectif de les faire bouger 60 minutes par jour. Les autres orientations et objectifs représentent les préoccupations du milieu au regard de la réussite de tous les élèves ou sont en lien avec la Politique de la réussite éducative du MEEES.

7. Mission-vision-valeur, enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles propres à l'établissement

L'école St-Vincent-Ferrier a pour mission d'instruire, de socialiser et de qualifier ses élèves en suscitant en eux le goût de s'impliquer dans leur parcours scolaire et en donnant la possibilité au personnel de l'école de diversifier ses pratiques. Afin de réaliser sa mission, tous les acteurs de l'école St-Vincent-Ferrier (élèves, personnel, parents et membres de la communauté) s'engagent à mettre à l'avant-plan les valeurs de bienveillance, de respect, de persévérance ainsi que les saines habitudes de vie pour ainsi permettre la réussite et l'épanouissement de tous et ce, tout en ayant le plaisir d'apprendre.

À l'école St-Vincent-Ferrier, deux enjeux sont au cœur de nos actions : la réussite de tous les élèves, tant en français qu'en anglais, et leur bien-être général (physique, social et émotionnel) puisque nous voulons assurer aux élèves un milieu de vie sain et stimulant.

Au regard des enjeux qui touchent notre établissement et des spécificités de notre clientèle et en complément des objectifs déterminés par la commission scolaire, notre école s'est fixé les objectifs suivants :

ENJEU : La réussite des élèves

Orientation 1 – Améliorer les compétences de nos élèves en français

Objectif 1 : D'ici 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire.

Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire

Cible : 92%

Situation actuelle : 87%

Objectif 2 : D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre les garçons et les filles aux épreuves ministérielles d'écriture, langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire.

Indicateur : Taux de réussite des garçons et des filles à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 6^e année du primaire

Cible : 5% d'écart de réussite entre les garçons et les filles

Situation actuelle : 11% d'écart

ENJEU : La réussite des élèves

Orientation 2 – Améliorer les compétences de nos élèves en anglais

Objectif 1 : D'ici 2022, offrir 30 minutes d'exposition à l'anglais oral par jour à tous les élèves

Indicateur : Nombre de minutes d'exposition à l'anglais oral par jour

Cible : 30 minutes par jour

Situation actuelle : 60 minutes par semaine (cours d'anglais)

Objectif 2 : D'ici 2022, que 75% des élèves soient exposés à plus de 60 minutes d'anglais oral par jour

Indicateur : Pourcentage d'élèves qui sont exposés à plus de 60 minutes par jour à de l'anglais oral

Cible : 75%

Situation actuelle : Donnée non - disponible

ENJEU : Le bien-être général (physique, social et émotionnel) des élèves

Orientation 3 – Assurer un milieu de vie sain et stimulant

Objectif 1 : D’ici 2022, que tous les élèves continuent de faire 60 minutes d’activité physique chaque jour.

Indicateur : Nombre de minutes d’activité physique par jour

Cible : Maintenir 60 minutes d’activité physique par jour

Situation actuelle : 60 minutes par jour

Objectif 2 : D’ici 2022, développer le lien d’appartenance de tous les acteurs envers l’école

Indicateur : Le nombre d’infractions majeures au code de vie

Cible : Diminution de 50%

Situation actuelle : 100 fiches pour infractions majeures

Indicateur : Le nombre de projets rassembleurs

Cible : 1 projet rassembleur par classe (14) et service de garde par année

Situation actuelle : 8 projets pour l’école

Indicateur : Taux de satisfaction au niveau des communications

Cible : 95%

Situation actuelle : Donnée non-disponible

